

CONSEIL DES ARTS  
DE MONTRÉAL



**LE PRIX DE LA DIVERSITÉ  
DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL  
et de ses partenaires :  
MAI (MONTRÉAL, ARTS INTERCULTURELS)  
PLACE DES ARTS  
VISION DIVERSITÉ**

**Critères et normes**

**CONCOURS 2013**



**LE PRIX DE LA DIVERSITÉ DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL  
ET DE SES PARTENAIRES :  
MAI, PLACE DES ARTS, VISION DIVERSITÉ**

**PRÉAMBULE**

Le *Prix de la diversité* réunit quatre partenaires (le Conseil des arts de Montréal, MAI – Montréal, arts interculturels, la Place des Arts et Vision Diversité) pour offrir à un collectif d'artistes du domaine de la musique du monde ou musique métissée, et représentatif de la diversité culturelle montréalaise, un soutien à la création, la production et la diffusion durant un an.

**OBJECTIF DU PRIX**

L'objectif de ce prix est de mettre en valeur un collectif d'artistes professionnels prometteurs, peu connu du milieu artistique et du public montréalais, qui reflète dans sa pratique, la diversité des expressions artistiques. Par ce prix, le Conseil des arts de Montréal et ses partenaires souhaitent favoriser la pleine participation de tous les artistes à la vie artistique de la métropole et donner une impulsion à leur carrière professionnelle. En outre, ce prix pourra contribuer à diversifier les publics dans les différents lieux de diffusion montréalais.

**DESCRIPTION DU PRIX**

Le *Prix de la diversité* permet au groupe lauréat de créer de nouvelles œuvres musicales et de préparer un nouveau concert ou spectacle musical dans le cadre d'un parcours artistique d'un an. Ce parcours inclut de l'aide et de l'accompagnement à la création, à la production, à la diffusion et à la circulation offerts par le Conseil des arts de Montréal, le MAI, la Place des Arts et Vision Diversité. Le tout est conjugué par une promotion commune. Pour faciliter les suivis nécessaires à la mise en œuvre de ce Prix, le collectif devra désigner l'un de ses membres artistes comme porteur du projet. Cette personne devra entretenir un lien régulier et direct avec chacun des responsables délégués par les partenaires, à chaque étape du projet. Suite à son dévoilement, le groupe lauréat devra être disponible pour des prestations, des répétitions, des résidences et des concerts aux périodes suivantes :

1. Octobre 2013 : participation à l'événement *La Vitrine des musiques locales métissées* organisé par Vision Diversité en partenariat avec la Place des arts;
2. Janvier 2014 : résidence de création/production d'une semaine au MAI (avec un accompagnement artistique et technique, incluant une conception d'éclairages) suivie de deux représentations publiques ;
3. Avril – mai 2014 : répétitions en studio à la Place des Arts suivi d'une représentation dans le cadre de la *Série des Rendez-vous des Rythmes du monde* organisée par Vision Diversité en partenariat avec la Place des arts;
5. 15 Août – 15 octobre 2014 : circulation du concert dans le cadre du Conseil des arts de Montréal en tournée.

Les représentations du spectacle musical sont entièrement prises en charge par le partenaire impliqué. Elles incluent chaque fois un cachet fixé par le diffuseur selon le tarif habituellement versé dans un contexte équivalent.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Être un collectif d'artistes constitué depuis au moins 1 an et composé de 2 à 6 musiciens professionnels du domaine de la musique du monde ou métissée, et représentatif de la diversité culturelle montréalaise;
- Avoir au moins une représentation artistique en concert en tant que collectif et être peu connu du milieu artistique et du public montréalais;
- Tous les membres du collectif doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada;
- Tous les membres du collectif doivent être domiciliés sur le territoire de l'île de Montréal depuis minimum 1 an.

## **RESPONSABILITÉS DU PORTEUR DU PROJET**

- Garantir la disponibilité de tous les membres du collectif à toutes les dates et les périodes établies par chaque partenaire;
- Organiser les activités avec chacun de quatre partenaires, car il agit comme producteur pour le collectif;
- Identifier les besoins du collectif pour le projet du Prix de la diversité et communiquer avec le partenaire concerné;
- Entretenir un lien régulier et direct avec chacun des responsables délégués par les partenaires;
- Avoir la capacité d'interagir avec les différents publics;
- Être autonome, flexible, avoir de l'entregent.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION DU COLLECTIF**

- Excellence et mérite artistique;
- Qualité des réalisations antérieures;
- Intérêt de la proposition artistique (originalité et innovation);
- Cohésion du collectif;
- Potentiel de diffusion;
- Authenticité du répertoire, de l'instrumentation, des modes mélodiques et rythmiques;
- Attitude professionnelle;
- Capacité d'adaptation aux exigences de chacune des étapes.

## **PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET DATE LIMITE**

La candidature pour le *Prix de la diversité* doit être soumise par le membre du collectif identifié comme **porteur du projet** au plus tard **le 19 avril 2013**.

Les demandes mises à la poste ou envoyées par courrier électronique après la date limite ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Le dossier doit inclure :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé par le porteur du projet;
- Un enregistrement récent, de maximum 10 minutes, en concert ou en studio, gravé sur CD (démonstration);
- Une photo du collectif;
- La fiche technique;
- Les curriculum vitae des membres du collectif.

Autres spécifications :

- Tous les documents doivent être fournis en un seul exemplaire;
- Les textes doivent être rédigés en utilisant un caractère de taille minimale de 11 points;
- La partie 1 du formulaire d'inscription avec la signature originale du porteur du projet, le matériel audio et les documents d'appui doivent être acheminés par la poste à :

***Prix de la diversité***

a/s de Iulia-Anamaria Salagor  
Conseil des arts de Montréal  
Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1L9

- Le formulaire d'inscription intégral ainsi que les curriculum vitae des membres du collectif d'artistes, la photo du collectif et la fiche technique doivent être acheminés en fichiers joints par courriel à : [iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant comme objet du message « Prix de la diversité 2013 ».

## ÉVALUATION

Un jury composé d'un représentant des cinq partenaires se réunira pour sélectionner entre trois et cinq finalistes. Ces finalistes seront invités le **4 juin 2013** à présenter leur dossier et à passer **une audition** devant le même jury qui procédera au choix final. Les décisions du jury sont finales et sans appel.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Iulia-Anamaria Salagor  
Chargée de projets - diversité culturelle dans les arts  
Téléphone 514-280-3583  
[iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca)

ou

Claire Métras  
Conseillère en musique  
Téléphone 514-280-3586  
[cmetras.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:cmetras.p@ville.montreal.qc.ca)